



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Turquie

Question écrite n° 45761

### Texte de la question

M. Germain Gengenwin attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les violations massives des droits de l'homme perpétrées en Turquie. Les rapports d'organisations non gouvernementales font état d'actes de tortures commis sur des détenus de droits communs, sur des enfants... Compte tenu de ces éléments, il souhaiterait savoir si le Gouvernement compte intervenir auprès de la Turquie afin que soient appliquées les conventions de Genève en cas de conflit interne.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre sur la situation des droits de l'homme en Turquie. La France et ses partenaires européens ont fait du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales la base du rapprochement entre la Turquie et l'Union européenne. Ils souhaitent, en effet, que le rapprochement euro-turc ne se traduise pas en termes exclusivement économiques mais également en termes politiques et que la Turquie adhère pleinement aux valeurs démocratiques qu'Ankara a acceptées en devenant membre du Conseil de l'Europe. Aussi est-ce avec inquiétude que le Gouvernement français a pris connaissance de la déclaration publique du 6 décembre 1996 du comité de prévention de la torture du Conseil de l'Europe dénonçant l'usage de la torture en Turquie. C'est pourquoi il invite les autorités turques à faire respecter les clauses des engagements internationaux auxquels elles ont souscrit, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme et le non-recours à la torture. Le gouvernement turc, investi le 8 juillet, a fait de l'amélioration des droits de l'homme une priorité dans son programme de coalition. À ce titre, le vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères, Mme Ciller, a annoncé, le 17 octobre, une première série de réformes visant en particulier à réduire la durée de la garde à vue, renouant ainsi avec le processus de libéralisation entamé, notamment, en 1995. Il s'agit-là d'un pas dans la bonne direction. Il est attendu une mise en œuvre effective et rapide de ces mesures et nous ne cessons d'encourager vivement les autorités turques à poursuivre dans cette voie.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gengenwin Germain](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45761

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 décembre 1996, page 6233

**Réponse publiée le :** 6 janvier 1997, page 26